

# DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR UN HOMICIDE, UNE INFRACTION SEXUELLE, UN VOL QUALIFIÉ OU UNE INFRACTION LIÉE À LA DROGUE DANS LE SYSTÈME CORRECTIONNEL FÉDÉRAL: REVUE DE FIN D'ANNÉE 1998

## DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR UN HOMICIDE, UNE INFRACTION SEXUELLE, UN VOL QUALIFIÉ OU UNE INFRACTION LIÉE À LA DROGUE DANS LE SYSTÈME CORRECTIONNEL FÉDÉRAL : REVUE DE FIN D'ANNÉE 1998

**Laurence L. Motiuk et Mark Nafekh**  
**Direction de la recherche**  
**Service correctionnel du Canada**  
**janvier**

### TABLE DES MATIÈRES

#### I. INTRODUCTION

#### II. DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR HOMICIDE

#### III. DÉLINQUANTS SEXUELS

#### IV. DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR VOL QUALIFIÉ

#### V. DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR DES INFRACTIONS LIÉES À LA DROGUE

#### VI. TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

### **I: INTRODUCTION**

Le Service correctionnel du Canada (SCC) recueille systématiquement sur les délinquants sous responsabilité fédérale (soit ceux purgeant une peine de deux ans ou plus) des renseignements démographiques et sur l'administration des peines. En 1993, le SCC a remplacé le Système d'information sur les détenus (SID) par le Système de gestion des détenus (SGD). Jusque-là, les statistiques sur la population carcérale étaient diffusées au moyen de publications trimestrielles et d'analyses sélectives mensuelles établies à partir du Système de profil de la population carcérale (SPPC). Il faut donc faire preuve de circonspection dans toute comparaison des données du SGD aux données des années antérieures. Le présent rapport résume les données recueillies une cinquième fois sur les délinquants condamnés pour homicide, infraction sexuelle, vol qualifié ou infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral. Ces chiffres de la fin de l'année 1998 indiquent la proportion et le nombre des délinquants dans ces catégories sous responsabilité fédérale. Le nombre total de ces délinquants se trouve probablement sousestimé, mais les profils statistiques présentés dans ce rapport donnent une idée

générale de la proportion de ces délinquants dans la population carcérale ainsi que de leurs caractéristiques. On trouvera dans ce rapport des répartitions selon le niveau de sécurité, le type de liberté et la région. On y compare ces chiffres avec ceux de la fin de l'année 1994 afin de dégager des tendances. On y trouvera en outre des statistiques descriptives selon le sexe, l'âge, l'origine ethnique et la nature des infractions commises.

Nota : Les délinquants suivants de la table de la situation actuelle des délinquants (SGD) ont été exclus de la définition de la population carcérale fédérale actuelle : décédés, en liberté sous caution, peine purgée, suspension-illégalement en liberté, et suspension-détention temporaire.

1 L.L. Motiuk and R.L. Belcourt, Homicide, Sex, Robbery and Drug Offenders in Federal Corrections: An End-of-1997 Review (Ottawa: Correctional Service Canada, 1998)

## **II : DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR HOMICIDE**

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Au Canada, sont classés comme étant un homicide : le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire et l'infanticide. Sont exclus : les décès par négligence criminelle ou par suicide, les décès accidentels et l'homicide justifiable. Bien que les homicides représentent moins de 1 % de tous les crimes violents, les organismes du système de justice pénale recueillent des statistiques sur ce type de crimes depuis 1961, en vue d'en suivre de près l'ampleur et les tendances. En 1997, le taux d'homicide était de 1,95 par 100 000 habitants. Voici la revue de fin d'année 1998 des données statistiques qui existent sur les délinquants condamnés pour homicide et se trouvant alors sous responsabilité fédérale.

### **SITUATION ACTUELLE**

#### **Nombre total de délinquants condamnés pour homicide**

Le 31 décembre 1998, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé qu'il y avait au total 4,695 délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour homicide, ce qui représentait un cinquième (21,9%) de l'ensemble de la population carcérale sous responsabilité fédérale.

#### **Délinquants condamnés pour homicide incarcérés**

Le 31 décembre 1998, il y avait 2,992 délinquants incarcérés pour homicide dans des établissements fédéraux et ils représentaient un quart (25,6%) de tous les délinquants incarcérés sous responsabilité fédérale. Environ 659 des délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour homicide étaient incarcérés dans des établissements à sécurité maximale, 1,699 se trouvaient dans des établissements à sécurité moyenne et 529 étaient incarcérés dans des établissements à sécurité minimale.

Répartition :

sécurité minimale : 17,7% de tous les délinquants condamnés pour homicide;  
sécurité moyenne : 56,8% de tous les délinquants condamnés pour homicide; et  
sécurité maximale : 25,5% de tous les délinquants condamnés pour homicide.

### **Délinquants condamnés pour homicide en liberté sous condition**

Le 31 décembre 1998, il y avait 1,763 délinquants condamnés pour homicide qui se trouvaient en liberté sous condition et ils représentaient 17,4% de tous les délinquants sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une liberté sous condition.

Répartition :

272 soit 16,0% étaient en semi-liberté;  
1 265 soit 74,3% étaient en liberté conditionnelle totale; et  
166 soit 9,7% étaient en liberté d'office.

### **RÉPARTITION, PAR RÉGION, DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR HOMICIDE**

Ce sont les régions de l'Ontario et du Québec qui comptent le plus de délinquants condamnés pour homicide, chacune comptant un peu plus du quart de l'ensemble des délinquants condamnés pour homicide. Si l'on compare, pour chaque région, la proportion des délinquants condamnés pour homicide et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate que, dans les régions du Pacifique et de l'Ontario, la proportion des délinquants condamnés pour homicide est plus grande que la proportion de l'ensemble des délinquants.

Répartition :

Atlantique : 7,2% des délinquants condamnés pour homicide contre 8,4% de tous les délinquants (une moins grande proportion de délinquants condamnés pour homicide);  
Québec : 26,7% des délinquants condamnés pour homicide contre 27,9% de tous les délinquants (une moins grande proportion de délinquants condamnés pour homicide);  
Ontario : 29,0% des délinquants condamnés pour homicide contre 27,5% de tous les délinquants (une plus grande proportion de délinquants condamnés pour homicide);  
Prairies : 18,3% des délinquants condamnés pour homicide contre 22,7% de tous les délinquants (une moins grande proportion de délinquants condamnés pour homicide); et  
Pacifique : 18,7% des délinquants condamnés pour homicide contre 13,4% de tous les délinquants (une plus grande proportion de délinquants condamnés pour homicide).

### **TENDANCES DANS LA POPULATION DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR HOMICIDE**

La population des délinquants condamnés pour homicide a diminué par rapport à l'ensemble des délinquants condamnés pour homicide au cours de l'année écoulée - en particulier dans les établissements

fédéraux. Au cours de la période de quatre ans comprise entre le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 1998 le nombre total des délinquants accusés d'homicide a diminué de 6,9%, le nombre de ces délinquants dans les établissements a augmenté de 3,3% et le nombre des délinquants condamnés pour homicide en liberté sous surveillance dans la collectivité a augmenté de 13,8%.

## **CARACTÉRISTIQUES DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR HOMICIDE**

### **Sexe**

Le 31 décembre 1998, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé que la majorité des délinquants condamnés pour homicide enregistrés à cette date étaient des hommes (96,6 %) et 199 (3,4%) étaient des femmes.

### **Âge**

Le 31 décembre 1998, l'âge moyen des délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour homicide était de près de 42 ans. Le plus âgé avait 92 ans et le plus jeune, 18 ans. L'âge moyen était 35 ans au moment de l'admission. Le délinquant le plus âgé à l'admission avait 92 ans et le plus jeune, 14 ans.

### **Origine ethnique**

Le 31 décembre 1998, la majorité des délinquants condamnés pour homicide (74,4%) étaient des Blancs. Si l'on compare, pour chaque groupe ethnique, la proportion des délinquants condamnés pour homicide et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate qu'il y avait une plus grande proportion d'Autochtones condamnés pour homicide que d'Autochtones par rapport à l'ensemble des délinquants.

#### **Répartition :**

Blancs : 74,4% des délinquants condamnés pour homicide contre 71,6% de tous les délinquants (une plus grande proportion de délinquants condamnés pour homicide);

Autochtones : 16,1% des délinquants condamnés pour homicide contre 14,0% de tous les délinquants (une plus grande proportion de délinquants condamnés pour homicide);

Noirs : 4,0% des délinquants condamnés pour homicide contre 6,7% de tous les délinquants (une moins grande proportion de délinquants condamnés pour homicide);

Asiatiques : 1,5% des délinquants condamnés pour homicide contre 3,1% de tous les délinquants (une moins grande proportion de délinquants condamnés pour homicide); et

Autres : 4,0% des délinquants condamnés pour homicide contre 4,6% de tous les délinquants (une moins grande proportion de délinquants condamnés pour homicide).

### **Nature de l'infraction**

Une répartition, par type d'infraction, des délinquants condamnés pour homicide révèle ce qui suit :

763 cas de meurtre au premier degré, ce qui représente 15,6% de tous les délinquants condamnés pour homicide;  
2,736 cas de meurtre au deuxième degré, ce qui représente 56,0% de tous les délinquants condamnés pour homicide;  
1,385 cas d'homicide involontaire, ce qui représente 28,4% de tous les délinquants condamnés pour homicide; et  
0 cas d'infanticide, ce qui représente 0,0% de tous les délinquants condamnés pour homicide.

### **III : DÉLINQUANTS SEXUELS**

#### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Voici la revue de fin d'année 1998 des renseignements statistiques qui existent sur les délinquants sexuels alors sous responsabilité fédérale.

#### **SITUATION ACTUELLE**

##### **Nombre total de délinquants sexuels**

Le 31 décembre 1998, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé qu'il y avait au total 3,676 délinquants sexuels sous responsabilité fédérale, ce qui représentait (17,1%) de l'ensemble de la population carcérale sous responsabilité fédérale. Il s'agit toutefois d'une sous-estimation du nombre réel des délinquants sexuels du fait que les systèmes informatiques actuels n'indiquent pas toutes les condamnations antérieures pour infraction sexuelle (p. ex., les condamnations à des peines de ressort provincial) et n'identifient pas les personnes qui ont commis une infraction ayant une composante sexuelle ou celles qui ont commis une infraction sexuelle mais n'ont jamais été condamnées. Un recensement national des délinquants sexuels effectué en mars 1991 a permis de recueillir des données sur tous les délinquants sexuels. On a ainsi constaté que les systèmes informatiques identifient environ 85% des délinquants sexuels. *Par conséquent, si l'on utilise un facteur de correction de 1,173, on peut estimer que le 31 décembre 1998, il y avait en fait 4,312 délinquants sexuels sous responsabilité fédérale. Ce chiffre rajusté représente environ 20% de tous les délinquants sous responsabilité fédérale.*

##### **Délinquants sexuels incarcérés**

Le 31 décembre 1998, il y avait 2,433 délinquants sexuels incarcérés dans des établissements fédéraux, ce qui représente le cinquième (20,8%) de tous les délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés. *Si l'on utilise un facteur de correction, on peut estimer que le 31 décembre 1998, il y avait en fait 2,854 délinquants sexuels dans les établissements fédéraux. Ce chiffre rajusté représente 24,4 % de tous les délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés.* Environ 446 de ces délinquants sexuels sous responsabilité fédérale étaient incarcérés dans des établissements à sécurité maximale, 1,633 se trouvaient dans des établissements à sécurité moyenne et 354 étaient incarcérés dans des établissements à sécurité minimale.

Répartition :

sécurité minimale : 14,6% de tous les délinquants sexuels;  
sécurité moyenne : 67,1% de tous les délinquants sexuels; et  
sécurité maximale : 18,3% de tous les délinquants sexuels

### **Délinquants sexuels en liberté sous condition**

Le 31 décembre 1998, il y avait 1,243 délinquants sexuels en liberté sous condition, ce qui représentait 12,5 % de tous les délinquants sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une liberté sous condition. *Si l'on utilise un facteur de correction, on peut estimer que le 31 décembre 1998, il y avait en fait 1,458 délinquants sexuels en liberté sous surveillance dans la collectivité. Ce chiffre rajusté représente environ 14,9 % de tous les délinquants sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une liberté sous condition.*

Répartition :

188 soit 12,7%, étaient en semi-liberté;  
412 soit 33,2 %, étaient en liberté conditionnelle totale; et  
673 soit 54,1%, étaient en liberté d'office.

### **RÉPARTITION, PAR RÉGION, DES DÉLINQUANTS SEXUELS**

Ce sont les régions des Prairies et de l'Ontario qui comptent le plus de délinquants sexuels, chacune comptant environ un tiers et un cinquième de l'ensemble des délinquants sexuels. Si l'on compare, pour chaque région, la proportion des délinquants sexuels et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate que, dans la région du Québec, la proportion de délinquants sexuels est moins grande que la proportion de l'ensemble des délinquants.

Répartition :

Atlantique : 9,7% des délinquants sexuels contre 8,5% de tous les délinquants (une proportion plus grande de délinquants sexuels);  
Québec : 19,2% des délinquants sexuels contre 27,9% de tous les délinquants (une proportion moins grande de délinquants sexuels);  
Ontario : 24,8% des délinquants sexuels contre 27,5% de tous les délinquants (une proportion moins grande de délinquants sexuels);  
Prairies : 31,7% des délinquants sexuels contre 22,7% de tous les délinquants (une proportion plus grande de délinquants sexuels); et  
Pacifique : 14,5% des délinquants sexuels contre 13,4% de tous les délinquants (une proportion plus grande de délinquants sexuels).

### **TENDANCES DANS LA POPULATION DES DÉLINQUANTS SEXUELS**

La population des délinquants sexuels a continué de croître par rapport à l'ensemble de la population des délinquants au cours de l'année écoulée - particulièrement celle des délinquants sexuels en liberté sous

condition. Au cours de la période de quatre ans comprise entre le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 1998, le nombre total de délinquants sexuels a diminué 1,9 % , le nombre de délinquants sexuels dans les établissements a diminué de 10 % et le nombre de délinquants sexuels en liberté sous surveillance dans la collectivité a augmenté de 18,9 %.

## **CARACTÉRISTIQUES DES DÉLINQUANTS SEXUELS**

### **Sexe**

Le 31 décembre 1998, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé que la majorité des délinquants sexuels enregistrés à cette date étaient des hommes (99,5%) et 17 (0,5%) étaient des femmes.

### **Âge**

Le 31 décembre 1998, l'âge moyen des délinquants sexuels sous responsabilité fédérale était 43 ans. Le plus âgé avait 97 ans et le plus jeune, 18 ans. L'âge moyen au moment de l'admission était d'environ 41 ans. Le délinquant sexuel le plus âgé avait 82 ans au moment de l'admission et le plus jeune, 14 ans.

### **Origine ethnique**

Le 31 décembre 1998, la majorité des délinquants sexuels (71,1%) étaient des Blancs. Si l'on compare, pour chaque groupe ethnique, la proportion des délinquants sexuels et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate qu'il y avait une plus grande proportion d'Autochtones parmi les délinquants sexuels que parmi l'ensemble des délinquants.

#### **Répartition :**

Blancs : 71,1% des délinquants sexuels contre 71,6% de tous les délinquants (une moins grande proportion de délinquants sexuels); Autochtones : 19,9% des délinquants sexuels contre 14,0% de tous les délinquants (une plus grande proportion de délinquants sexuels);

Noirs : 5,1% des délinquants sexuels contre 6,7% de tous les délinquants (une moins grande proportion de délinquants sexuels); Asiatiques : 0,6% des délinquants sexuels contre 3,1% de tous les délinquants (une moins grande proportion de délinquants sexuels); et

Autres : 3,2% des délinquants sexuels contre 4,6% de tous les délinquants (une moins grande proportion de délinquants sexuels).

## **IV : DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR VOL QUALIFIÉ**

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Au Canada, sont classés comme étant un vol qualifié : le vol à main armée et le vol avec violence, avec menaces ou avec usage d'une arme. L'introduction par effraction dans l'intention de commettre un vol qualifié n'est pas incluse. Même si les vols qualifiés représentent moins de 10% de tous les crimes

violents, les organismes du système de justice pénale recueillent régulièrement des statistiques sur cette infraction, en vue d'en suivre l'ampleur et les tendances. Voici la revue de fin d'année 1998 des données statistiques qui existent sur les délinquants condamnés pour vol qualifié alors sous responsabilité fédérale.

## **SITUATION ACTUELLE**

### **Nombre total de délinquants condamnés pour vol qualifié**

Le 31 décembre 1998, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé qu'il y avait au total 6,850 délinquants condamnés pour vol qualifié sous responsabilité fédérale, ce qui représentait presque le tiers (31,9%) de l'ensemble de la population carcérale sous responsabilité fédérale.

### **Délinquants incarcérés**

Le 31 décembre 1998, il y avait 4,190 délinquants incarcérés pour vol qualifié dans des établissements fédéraux, ce qui représentait plus du tiers (35,9%) de tous les délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés. Environ 1,040 de ces délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés pour vol qualifié se trouvaient dans des établissements à sécurité maximale, 2,607 étaient incarcérés dans des établissements à sécurité moyenne et 533 se trouvaient dans des établissements à sécurité minimale.

Répartition :

sécurité minimale : 12,7% de tous les délinquants condamnés pour vol qualifié;  
sécurité moyenne : 62,2% de tous les délinquants condamnés pour vol qualifié; et  
sécurité maximale: 25,1% de tous les délinquants condamnés pour vol qualifié.

### **Délinquants condamnés pour vol qualifié en liberté sous condition**

Le 31 décembre 1998, il y avait 2,660 délinquants condamnés pour vol qualifié se trouvant en liberté sous condition et ils représentaient 27,1 % de tous les délinquants sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une liberté sous condition.

Répartition :

. 551 soit 20,7%, étaient en semi-liberté;  
773 soit 29,1%, étaient en liberté conditionnelle totale; et  
1,336 soit 50,2%, étaient en liberté d'office.

## **RÉPARTITION, PAR RÉGION, DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR VOL QUALIFIÉ**

Ce sont les régions du Québec et de l'Ontario qui comptent le plus de délinquants condamnés pour un vol qualifié, chacune comptant, respectivement, un peu plus du tiers et du quart de l'ensemble des

délinquants condamnés pour vol qualifié. Si l'on compare, pour chaque région, la proportion des délinquants condamnés pour vol qualifié et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate que, dans la région du Québec, la proportion de délinquants condamnés pour vol qualifié est plus grande que la proportion de l'ensemble des délinquants.

Répartition :

. Atlantique : 7,4% des délinquants condamnés pour vol qualifié contre 8,5% de tous les délinquants (une proportion moins grande de délinquants condamnés pour vol qualifié);

Québec : 35,1% des délinquants condamnés pour vol qualifié contre 27,9% de tous les délinquants (une proportion plus grande de délinquants condamnés pour vol qualifié);

Ontario : 24,4% des délinquants condamnés pour vol qualifié contre 27,5% de tous les délinquants (une proportion moins grande de délinquants condamnés pour vol qualifié);

Prairies : 20,0% des délinquants condamnés pour vol qualifié contre 22,7% de tous les délinquants (une proportion moins grande de délinquants condamnés pour vol qualifié); et

Pacifique : 13,1% des délinquants condamnés pour vol qualifié contre 13,4% de tous les délinquants (une proportion moins grande de délinquants condamnés pour vol qualifié).

## **TENDANCES DANS LA POPULATION DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR VOL QUALIFIÉ**

La population des délinquants condamnés pour vol qualifié a diminué par rapport à l'ensemble des délinquants condamnés pour vol qualifié au cours de l'année écoulée - en particulier dans les établissements fédéraux. Au cours de la période de trois ans comprise entre le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 1998, le nombre total des délinquants condamnés pour un vol qualifié a diminué de 7.5%, le nombre des délinquants condamnés pour vol qualifié dans les établissements a diminué de 13.1% et le nombre des délinquants condamnés pour vol qualifié sous surveillance dans la collectivité a diminué de 2.9%.

## **CARACTÉRISTIQUES DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR VOL QUALIFIÉ**

### **Sexe**

Le 31 décembre 1998, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé que la majorité des délinquants condamnés pour vol qualifié enregistrés à cette date étaient des hommes (98,3%) et 118 (1,7%) étaient des femmes.

### **Âge**

Le 31 décembre 1998, l'âge moyen des délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour vol qualifié était d'environ 36 ans. Le plus âgé avait 81 ans et le plus jeune, 17 ans. L'âge moyen au moment de l'admission était d'environ 33 ans. Le délinquant le plus âgé au moment de l'admission avait 81 ans et

le plus jeune, 17 ans.

## **Origine ethnique**

Le 31 décembre 1998, la majorité des délinquants condamnés pour vol qualifié (77%) étaient des Blancs. Si l'on compare, pour chaque groupe ethnique, la proportion des délinquants condamnés pour vol qualifié et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate qu'il y avait une proportion un peu plus grande de Blancs parmi les délinquants condamnés pour vol qualifié que parmi l'ensemble des délinquants.

Répartition :

Blancs : 77% des délinquants condamnés pour vol qualifié contre 71,6% de tous les délinquants (une plus grande proportion de délinquants condamnés pour vol qualifié);

Autochtones : 12,9% des délinquants condamnés pour vol qualifié contre 14,0% de tous les délinquants (une moins grande proportion de délinquants condamnés pour vol qualifié);

Noirs : 6,8% des délinquants condamnés pour vol qualifié contre 6,7% de tous les délinquants (environ la même proportion);

Asiatiques : 1,3% des délinquants condamnés pour vol qualifié contre 3,1% de tous les délinquants (une moins grande proportion de tous les délinquants condamnés pour vol qualifié); et

Autres : 2,0% des délinquants condamnés pour vol qualifié contre 4,6% de tous les délinquants (une moins grande proportion de délinquants condamnés pour vol qualifié).

## **V : DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR DES INFRACTIONS LIÉES À LA DROGUE**

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Au Canada, sont classés comme des infractions liées à la drogue les infractions à la *Loi sur les aliments et drogues (LAD)* et à la *Loi sur les stupéfiants (LS)*. Voici la revue de fin d'année 1998 des données statistiques qui existent sur les délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue et se trouvant alors sous responsabilité fédérale.

### **SITUATION ACTUELLE**

#### **Nombre total de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue**

Le 31 décembre 1998, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé qu'il y avait au total 5.437 délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour des infractions liées à la drogue et qu'ils représentaient à peu près un quart (26.3%) de l'ensemble de la population carcérale sous responsabilité fédérale.

#### **Délinquants condamnés pour une infraction liée à la drogue incarcérés**

Le 31 décembre 1998, il y avait 2,398 délinquants incarcérés dans des établissements fédéraux pour des infractions liées la drogue et ils représentaient plus du cinquième (20,5 %) de tous les délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés. Environ 501 de ces délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour des infractions liées à la drogue étaient incarcérés dans des établissements à sécurité maximale, 1,344 se trouvaient dans des établissements à sécurité moyenne et 553 étaient incarcérés dans des établissements à sécurité minimale.

Répartition :

sécurité minimale : 23,1% de tous les délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue;  
sécurité moyenne : 56,0% de tous les délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue; et  
sécurité maximale : 20,9% de tous les délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue.

### **Délinquants en liberté sous condition**

Le 31 décembre 1998, il y avait 3,039 délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue qui se trouvaient en liberté sous condition et ils représentaient 31.0 % de tous les délinquants sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une liberté sous condition.

Répartition :

517 soit 17,0%, étaient en semi-liberté;  
1.722 soit 56,7%, étaient en liberté conditionnelle totale; et  
800 soit 26,3%, étaient en liberté d'office.

### **RÉPARTITION, PAR RÉGION, DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR DES INFRACTIONS LIÉES À LA DROGUE**

Ce sont les régions du Québec et de l'Ontario qui comptent le plus de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue, chacune comptant, respectivement, un peu plus du tiers et du quart de l'ensemble des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue. Si l'on compare, pour chaque région, la proportion des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate que, dans la région du Québec, la proportion de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue est plus grande que la proportion de l'ensemble des délinquants.

Répartition :

Atlantique : 7,6% des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre 8,5% de tous les délinquants (une proportion moins grande de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue);

Québec : 36,8% des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre 27,9% de tous les délinquants (une proportion plus grande de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue);

Ontario : 26,8% des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre 27,5% de tous

les délinquants (une proportion moins grande);

Prairies : 19,0% des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre 22,7% de tous les délinquants (une proportion moins grande de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue); et

Pacifique : 9,8% des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre 13,4% de tous les délinquants (une proportion moins grande de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue).

## **TENDANCES DANS LA POPULATION DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR DES INFRACTIONS LIÉES À LA DROGUE**

La population des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue s'est accrue par rapport à l'ensemble des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue au cours de l'année écoulée - en particulier ceux bénéficiant d'une liberté sous condition. Au cours de la période de quatre ans comprise entre le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 1998, le nombre total des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue a augmenté de 6,3%, le nombre des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue dans les établissements a diminué de 5,6% et le nombre des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue en liberté sous surveillance dans la collectivité a augmenté de 17,9%.

## **CARACTÉRISTIQUES DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR DES INFRACTIONS LIÉES À LA DROGUE**

### **Sexe**

Le 31 décembre 1998, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé que la majorité des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue et enregistrés à cette date étaient des hommes (94,6%) et 291 (5,4%) étaient des femmes.

### **Âge**

Le 31 décembre 1998, l'âge moyen des délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour des infractions liées à la drogue était de 37 ans. Le plus âgé avait 79 ans et le plus jeune, 18 ans. L'âge moyen au moment de l'admission était d'environ 36 ans. Le délinquant le plus âgé au moment de l'admission avait 79 ans et le plus jeune, 18 ans.

### **Origine ethnique**

Le 31 décembre 1998, la majorité des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue (69,9 %) étaient des Blancs. Si l'on compare, pour chaque groupe ethnique, la proportion des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate qu'il y avait une proportion un peu plus grande de Noirs et d'Asiatiques parmi les délinquants

condamnés pour des infractions liées à la drogue que parmi l'ensemble des délinquants.

Répartition :

Blancs : 69,9 % des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre 71,6 % de tous les délinquants (proportionnellement moins de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogues).

Autochtones : 7,1 % des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre 14,0 % de tous les délinquants (une moins grande proportion de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue);

Noirs : 10,2 % des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre 6,7 % de tous les délinquants (une plus grande proportion de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue);

Asiatiques : 6,8 % des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre 3,1 % de tous les délinquants (une plus grande proportion de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue); et

Autres : 6,1 % des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre 4,6 % de tous les délinquants (environ la même proportion).

## VI : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

### *RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON LA SITUATION*

	FIN DE L'ANNÉE	NBRE	(%)	INCARCÉRÉS NBRE (%)	EN LIB, SOUS COND, DANS LA COLLECTIVITÉ NBRE (%)
HOMICIDE:	1994	4 393	(20,0)	2 896 (65,9)	1 497 (34,1)
	1995	4 318	(18,9)	2 784 (64,5)	1 534 (35,5)
	1996	4 553	(20,1)	3 002 (65,9)	1 551 (34,1)
	1997	4 771	(21,5)	3 122 (65,4)	1 649 (34,6)
	1998	4 695	(21,9)	2 992 (63,7)	1 703 (36,3)
INFRACTION SEXUELLE :	1994	3 748	(16,9)	2 703 (72,1)	1 045 (27,9)
	1995	3 875	(17,0)	2 766 (71,3)	1 109 (28,7)
	1996	4 041	(17,9)	2 974 (73,6)	1 067 (26,4)
	1997	3 914	(17,6)	2 771 (70,8)	1 143 (29,2)
	1998	3 676	(17,1)	2 433 (66,2)	1 243 (33,8)
VOL QUALIFIÉ :	1994	7 408	(33,5)	4 824 (65,1)	2 584 (34,9)
	1995	7 199	(31,6)	4 606 (63,9)	2 593 (36,1)
	1996	7 418	(32,8)	4 902 (66,1)	2 516 (33,9)
	1997	7 136	(32,1)	4 733 (66,4)	2 399 (33,6)
	1998	6 850	(31,9)	4 190 (61,1)	1 243 (33,8)

DROGUE :	1994	5 117	(23,1)	2 540 (49,6)	2 577 (50,4)
	1995	5 310	(23,3)	2 590 (48,8)	2 720 (51,2)
	1996	5 615	(24,8)	2 899 (51,6)	2 716 (48,4)
	1997	5 515	(24,8)	2 659 (48,2)	2 856 (51,8)
	1998	5 437	(25,3)	2,398 (44,1)	3,039 (55,9)

**RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE SELON**

	FIN DE L'ANNÉE	NBRE	SÉCURITÉ MINIMUM %	SÉCURITÉ MOYEN %	SÉCURITÉ MAXIMUM %
HOMICIDE:	1994	2,896	11,6	55,2	33,2
	1995	2,784	13,1	56,3	29,7
	1996	3,002	15,7	56,4	27,9
	1997	3,122	17,1	58,2	24,7
	1998	2,992	17,7	56,8	26,5
INFRACTION SEXUELLE :	1994	2,703	11,6	66,0	22,4
	1995	2,766	11,9	67,8	20,0
	1996	2,974	11,5	68,6	19,9
	1997	2,771	12,6	68,4	19,0
	1998	2,433	14,6	67,1	18,3
VOL QUALIFIÉ :	1994	4,824	8,1	63,4	28,5
	1995	4,606	8,8	62,4	27,7
	1996	4,902	9,3	63,9	26,8
	1997	4,737	11,5	63,1	25,4
	1998	4,190	12,7	62,2	25,1
DROGUE :	1994	2,540	16,4	61,0	22,6
	1995	2,590	16,3	60,6	22,5
	1996	2,899	17,4	59,7	22,9
	1997	2,659	19,3	59,7	21,0
	1998	2,398	23,1	56,1	20,8

**RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON LE TYPE DE MISE EN LIBERTÉ**

	FIN DE L'ANNÉE	NBRE	SEMILIBERTÉ %	LIBERTÉ CONDITIONNELLE TOTALE %	LIBERTÉ D'OFFICE %

HOMICIDE:	1994	1,497	14,4	79,7	5,9
	1995	1,534	13,8	79,1	7,0
	1996	1,551	12,8	79,1	8,1
	1997	1,649	15,7	74,3	10,1
	1998	1,703	16,0	74,3	9,7
INFRACTION SEXUELLE :	1994	1,045	15,2	42,0	42,7
	1995	1,109	12,3	38,1	49,4
	1996	1,007	12,3	35,6	52,1
	1997	1,143	14,0	31,5	54,5
	1998	1,243	12,7	33,2	54,1
VOL QUALIFIÉ :	1994	2,584	21,6	41,5	36,7
	1995	2,593	19,5	36,3	44,1
	1996	2,516	16,1	34,0	49,9
	1997	2,339	17,1	31,8	51,1
	1998	2,660	20,7	29,1	50,2
DROGUE :	1994	2,577	14,9	64,9	20,2
	1995	2,720	12,1	63,4	24,5
	1996	2,716	10,2	63,4	26,4
	1997	2,856	15,9	59,4	24,7
	1998	3,039	17,0	56,7	26,3

**RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON LA RÉGION**

	FIN DE L'ANNÉE	ATLANTIQUE %	QUÉBEC %	ONTARIO %	PRARIES %	PACIFIQUE %
HOMICIDE:	1994	6,7	27,2	29,9	18,8	17,4
	1995	6,7	27,2	29,7	18,6	17,8
	1996	6,9	26,9	29,5	18,4	18,3
	1997	7,2	27,1	28,6	18,2	18,9
	1998	7,2	26,8	29,0	18,3	18,7
INFRACTION SEXUELLE :	1994	13,0	20,1	26,9	27,3	15,5
	1995	12,4	19,3	24,7	28,5	15,1
	1996	11,4	19,0	24,5	30,7	14,5
	1997	10,7	19,1	24,2	31,8	14,2
	1998	9,7	19,2	24,8	32,0	14,5
VOL QUALIFIÉ :	1994	6,7	37,6	24,6	18,0	13,1
	1995	6,5	38,0	23,7	18,2	13,6
	1996	7,3	36,9	23,7	19,0	13,0
	1997	7,4	36,0	23,7	19,9	13,0
	1998	7,4	35,1	24,4	20,0	13,1

DROGUE :	1994	7,2	37,8	27,9	16,1	10,9
	1995	7,7	38,5	27,2	15,7	10,9
	1996	8,0	38,2	26,1	17,3	10,4
	1997	7,8	37,4	26,1	18,5	10,3
	1998	7,6	36,8	26,8	19,0	9,8
TOTAL:	1994	9,9	28,9	27,6	20,2	13,4
	1995	9,8	29,2	27,1	20,5	13,5
	1996	9,5	28,5	26,8	22,0	13,5
	1997	9,0	28,1	26,7	22,8	13,4
	1998	8,5	27,9	27,5	22,7	13,4

**RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON LE SEXE**

	FIN DE L'ANNÉE	NBRE	%	HOMMES %	FEMMES % (#)
HOMICIDE:	1994	4,393	20,0	96,0	4,0 (176)
	1995	4,318	18,9	96,5	3,5 (152)
	1996	4,553	20,1	96,3	3,7 (167)
	1997	4,771	21,5	95,8	4,2 (199)
	1998	4,695	21,9	95,7	4,3 (203)
INFRACTION SEXUELLE :	1994	3,748	16,9	99,5	0,5 (17)
	1995	3,875	17,0	99,7	0,3 (10)
	1996	4,041	17,9	99,7	0,3 (14)
	1997	3,914	17,6	99,6	0,4 (15)
	1998	3,676	17,1	99,5	0,5 (17)
VOL QUALIFIÉ :	1994	7,408	33,5	99,0	1,0 (89)
	1995	7,199	31,6	98,9	1,1 (82)
	1996	7,418	32,8	98,8	1,2 (88)
	1997	7,136	32,1	98,4	1,6 (115)
	1998	6,850	31,9	98,3	1,7 (118)
DROGUE :	1994	5,117	23,1	97,0	3,0 (163)
	1995	5,310	23,3	96,8	3,2 (172)
	1996	5,615	24,8	95,9	4,1 (228)
	1997	5,515	24,8	95,0	5,0 (273)
	1998	5,437	26,3	94,6	5,4 (291)

**RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON L'ÂGE  
MOYEN**

	<b>FIN DE L'ANNÉE</b>	<b>SOUS RESP, FÉDÉRALE</b>	<b>AU MOMENT DE L'ADMISSION</b>
HOMICIDE:	1994	42 ANS (18-89)	36 YEARS (16-87)
	1995	42 ANS (20-89)	36 ANS (18-84)
	1996	43 ANS (20-93)	36 ANS (18-84)
	1997	43 ANS (20-91)	36 ANS (18-84)
	1998	42 ANS (18-92)	35 ANS (14-92)
INFRACTION SEXUELLE :	1994	41 ANS (19-86)	39 ANS (15-85)
	1995	42 ANS (20-85)	40 ANS (18-82)
	1996	43 ANS (19-89)	41 ANS (18-81)
	1997	46 ANS (20-89)	43 ANS (19-83)
	1998	43 ANS (18-97)	41 ANS (14-82)
VOL QUALIFIÉ :	1994	34 ANS (16-78)	31 ANS (16-65)
	1995	35 ANS (19-78)	33 ANS (18-68)
	1996	35 ANS (19-79)	33 ANS (18-68)
	1997	35 ANS (19-75)	33 ANS(18 -68)
	1998	36 ANS (17-81)	33 ANS (17-81)
DROGUE :	1994	36 ANS (18-81)	34 ANS (17-74)
	1995	36 ANS (20-73)	35 ANS (18-71)
	1996	37 ANS (19-76)	35 ANS (18-73)
	1997	38 ANS (20-75)	36 ANS (19-69)
	1998	37 ANS (18-79)	36 ANS (18-78)

**RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON  
L'ORIGINE ETHNIQUE**

	<b>FIN DE L'ANNÉE</b>	<b>BLANCS %</b>	<b>AUTOCHTONES %</b>	<b>NOIRS %</b>	<b>ASIATIQUES %</b>	<b>AUTRES %</b>
HOMICIDE:	1994	78,9	13,0	3,1	1,0	4,0
	1995	78,3	13,4	3,2	1,3	3,9
	1996	77,3	13,8	3,5	1,5	3,9
	1997	76,0	14,6	3,9	1,5	3,9
	1998	74,4	16,1	4,0	1,5	4,1
INFRACTION SEXUELLE :	1994	76,2	16,5	4,5	0,4	2,5
	1995	76,0	16,5	4,4	0,5	2,6
	1996	74,1	17,8	4,5	0,6	3,0
	1997	73,4	19,0	4,7	0,7	3,2
	1998	71,1	19,9	5,1	0,6	3,3

VOL QUALIFIÉ :	1994	82,4	9,3	5,4	1,1	1,8
	1995	81,5	9,9	5,8	1,2	1,7
	1996	79,7	10,9	6,4	1,2	1,8
	1997	78,1	12,0	6,5	1,3	2,1
	1998	77,0	12,9	6,8	1,3	2,0
DROGUE :	1994	81,1	4,8	8,3	3,8	2,0
	1995	76,4	4,8	9,2	4,3	5,3
	1996	74,2	5,6	9,5	5,2	5,5
	1997	71,6	6,5	10,0	6,2	5,8
	1998	69,9	7,1	10,0	6,8	6,1
TOTAL:	1994	78,3	10,5	5,5	1,9	3,8
	1995	77,0	10,9	6,0	2,2	3,9
	1996	75,2	12,0	6,3	2,5	4,1
	1997	73,1	13,2	6,4	2,9	4,4
	1998	71,6	14,0	6,7	3,1	4,6